

refus de pose pompe à chaleur sur parties communes alors qu'il en existe déjà dans ma copropriété

Par **queljo**, le 17/08/2019 à 11:40

on m'accorde la pose d'une pompe a chaleur a condition qu'elle soit sur ma terrasse ce qui est techniquement impossible ma baie vitrée va du sol au plafond et du mur droit au gauche par contre refus de la poser sur les parties communes alors que 3 cas existent déjà autorisés par la copro / xxxxxxxxxx *modération*.

[quote]

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !![/quote]